



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
7

Séance du 7 février 2025

Objet

EHPAD Les Charmilles

Signature d'une
convention avec
l'Association
« A vélo sans âge » pour
l'année 2025

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Remplacement
en cours 1

Présents 7

Votants 7

Vote

Pour 7

Contre 0

Abstention 0

L'an deux mil vingt-cinq, le sept février à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 3 février 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Torlay, Porcher, Maës, Salitra et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Lanson
Madame Denigot
Madame Abi Fadel
Madame Brault
Madame Motte-Tchernia

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

EHPAD LES CHARMILLES

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « À VÉLO SANS ÂGE »
POUR L'ANNÉE 2025**

Considérant la convention proposée par l'Association « A Vélo Sans Age » au titre de l'année 2025,

Considérant l'intérêt de l'intervention de l'association pour les résidents,

Considérant la cotisation annuelle précisée dans la convention à hauteur de 500 €,

Vu les sorties réalisées sur l'année 2024 avec le triporteur adapté,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la convention avec l'Association « A Vélo Sans Age » pour l'année 2025.

APPROUVE le coût de la cotisation annuelle à hauteur de 500 €.

AUTORISE Monsieur le Président du Conseil d'Administration à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,
Le Président,
Pascal Duchêne

